

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 714

présenté par

M. Giraud et Mme Laclais

à l'amendement n° 580 de Mme Santais

-----

**APRÈS L'ARTICLE 12**

I. – À la fin de l'alinéa 5, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2016 »,

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2017 ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 6, substituer à la date :

« 31 décembre 2016 »,

la date :

« 31 décembre 2017 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à décaler l'entrée en vigueur de cette réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date qui sera conforme aux déclarations du Premier ministre à Chamonix-Mont Blanc le 25 septembre dernier à propos de la réforme du dispositif Censi / Bouvard, lors de la remise par Mmes LACLAIS et GENEVARD de leur rapport sur l'Acte II de la montagne. Pour ce faire, il a en effet été décidé par le Gouvernement de *"réorienter dès 2017, le dispositif "Censi-Bouvard" vers la réhabilitation de l'ancien"*.

De plus, ce décalage permettra de mener les concertations nécessaires avec les professionnels concernés, eu égard aux conséquences économiques importantes attendues de cette réforme certes nécessaire, mais qui doit se réaliser dans la concertation.